



**PROCES VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023 A 20 H 30**

PRESENTS :

M. Franck CALAS, Maire ;

MM Jean-Pierre CHAMPION, Philippe MABRU, Didier REY, Jocelyne ROLLET Adjoints.

Eric DE CLAVIERE, Marie-Laure KNEPERT, Frédéric MARTINEZ, Christophe POULAIN, Magali ROBERT, Camille THÊTE, Thomas VANNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Thierry CHABANON, Frédéric MARTINEZ (pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION), Alexandre QUILLIEN (pouvoir à Christophe POULAIN).

Monsieur le Maire, Franck CALAS ouvre la séance à 20h30.

Secrétaire de séance : Camille THÊTE

Le procès-verbal du 27 juillet 2023 est validé.

Puis, selon l'ordre du jour :

1 – Convention groupement de commandes pour les prestations de mission d'assistance et de conseil pour la passation et l'attribution de marchés d'assurances (délibération n°2023-09-01)

M. Le Maire rappelle qu'un groupement de commandes concernant l'achat de prestations d'assurances a été constitué, conformément au Code des Marchés Publics, entre les communes de Montmerle sur Saône, Lurcy, Montceaux, Garnerans et Mogneneins ; le marché a été conclu à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Ce marché arrivant à terme, la commune de Montmerle sur Saône propose le renouvellement du groupement de commandes intégrant les mêmes collectivités.

Une convention doit être conclue pour constituer ce groupement concernant l'achat en commun des prestations suivantes :

- Mission d'assistance et de conseil pour la passation de marchés d'assurances,
- Passation et attribution de marchés publics d'assurance.

Et définir les modalités de fonctionnement du groupement, notamment :

- La préparation, la passation et l'exécution d'une ou plusieurs marchés,
- Les obligations de chaque membre,
- Les modalités de participation financière de chacun des membres du groupement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention du groupement de commandes qui sera conclue entre les communes de Montmerle sur Saône, Lurcy, Montceaux, Garnerans et Mogneneins.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire.

VOTE : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2 – SIEA : rénovation du parc Eclairage Public

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que M. Willy MICOUD du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) a transmis à la commune une étude théorique relative à la modernisation du réseau d'éclairage public.

Cette étude est basée sur l'état actuel de notre parc et présente diverses simulations, établies à partir de deux scénarios techniques possibles :

- Scénario optimal : modernisation de l'ensemble des appareils en passant en 100 % LED, télégestion des armoires et gestion de l'intensité lumineuse, détection de présence.
Coût total TTC pour 193 points lumineux et 2 commandes renouvelées : 283 794.00 €
Reste à charge pour la commune : 164 772.43 € sur 10 ou 13 ans.
- Scénario transitoire : rénovation partielle et « relamping » soit remplacement partiel en LED, télégestion des armoires et gestion de l'intensité lumineuse (attention une programmation d'abaissement de puissance n'est pas possible sur un appareil « relampé »).
Coût total TTC pour 23 points lumineux renouvelés, 170 points lumineux « relampés » et 2 commandes renouvelées : 75 086.40 €.
Reste à charge pour la commune : 52 521.23 € sur 10 ou 13 ans.

Il explique que les chiffres annoncés au niveau de la consommation et de l'économie financière sont calculés sur une consommation théorique sans extinction ce qui n'est pas le cas de la commune.

Plusieurs membres du Conseil demandent si il ne serait pas possible d'avoir une estimation avec notre consommation actuelle avec extinction la nuit.

M. Le Maire va faire une demande auprès du SIEA.

Thomas VANNIER demande si le coût de la maintenance va baisser ?

M. Le Maire répond que tout n'est pas expliqué dans le document reçu mais qu'il en fera la demande.

Les membres du Conseil sont favorables sur le principe mais demande un éclaircissement sur divers points :

- Une étude personnalisée avec prise en compte de la situation actuelle,
- Une présentation personnalisée de l'amortissement des travaux,
- La possibilité de ne pas mettre des leds blanches,
- Le coût de la maintenance.

3 - Rapport des commissions

Administration Générale

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION indique :

- qu'une réunion va être fixée début octobre pour s'occuper du dossier des 4 @.
- qu'un point sur les finances sera fait.

Jeunesse et Affaires Culturelles

Monsieur Philippe MABRU informe que :

- La bibliothèque a réouvert le 2 septembre. Durant les congés d'été, les bénévoles ont fait du rangement, de nouvelles fiches d'inscriptions ainsi que des cahiers de liaisons. Il y a une bonne cohésion de groupe.

M. Gilbert DUTIN a repris cette semaine l'accueil des classes. Les maîtresses sont très satisfaites de ce partenariat.

Le 17 octobre de 9h à 12h, quatre bénévoles vont se rendre à la DLP (Direction de la Lecture Publique) à Bourg en Bresse pour participer à la rentrée littéraire. L'animation sera faite par la Librairie Montbarbon.

Il rappelle que le spectacle « Les fleurs de Banarbé » de la troupe Lez'arts vivants se déroulera le 21 octobre à la salle polyvalente.

- La commission doit se réunir pour l'organisation d'Halloween et la remise des prix « Jeunes lecteurs » qui est prévue le 18 novembre de 10h à 12h.
- L'association CAP Culture et Loisirs a fait parvenir plusieurs demandes pour l'organisation d'Octobre Rose.

Commentaires :

Franck CALAS : Concernant la marche organisée pour Octobre Rose il faudrait demander à CAP Culture qu'ils nous fassent parvenir un plan de leur parcours.

Jean-Pierre CHAMPION : Il me semble que pour ce genre de manifestation il faut une assurance spécifique.

Thomas VANNIER : Oui en effet j'ai organisé un trail et on m'avait demandé une assurance spéciale.

Suite à ces interventions M. Philippe MABRU va prendre contact avec l'association pour refaire un point et voir quelles sont les autorisations à demander.

Gestion du Territoire

Didier Rey informe les membres du Conseil que :

- Le dossier concernant l'espace coworking avance. Bon nombre de lots ont été signés.
- Le congélateur et le cumulus de Cheval Blanc ont été remplacés.
- Les lots de bois préparés par l'ONF n'ont pas été calculés correctement ce qui a engendré quelques soucis au niveau de la vente. A ce jour tout est réglé.
- M. Guillaume TROUBAT devrait reprendre le travail à mi-temps thérapeutique à compter du 2 octobre.
- M. Jérôme DARGAUD était en stage « nacelle » mardi et mercredi de cette semaine.
- Pour le budget 2024 divers devis ont d'ores et déjà été demandés (jeux, lampes, panneaux, etc...)
- La remise en état de la chaussée à port de Mûre va être faite.
- Deux vitres de l'abri bus situé à Flurieux ont été brisées à une semaine d'intervalle. Elles vont être remplacées cette fois par du verre mais aux vues du coût il est envisagé de mettre du plexiglass si cela venait à se reproduire.

Cadre et qualité de vie

Madame Jocelyne ROLLET nous informe que de nombreux dossiers d'urbanisme ont été déposés et que les dates des prochaines réunions ont été fixées.

V/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe que :

- La semaine dernière il s'est rendu à une réunion sur les violences faites aux élus. Il informe les membres du conseil que s'ils sont victimes d'une agression verbale ou physique il y a maintenant un gendarme référent et qu'il ne faut pas hésiter à le contacter si nécessaire.
- Cet après-midi il est allé à une réunion en présence de la Fédération de chasse de l'Ain sur le thème des chemins ruraux et la plantation de haies. La commune devrait avoir, en décembre 200 m de haies fournies par la Fédération.

Commentaires :

Jean-Pierre CHAMPION : Lors de mon premier mandat, je rappelle que nous avons déjà eu 1.3 km de haies.

- Suite à la réunion du CCAS, le 4 septembre dernier, il a été décidé de maintenir la même organisation.
- La livraison des radars pédagogiques devrait être faite fin septembre.

- M. PRADEL a demandé à ce que l'on vienne chercher le pressoir dont nous fait don son employeur. Notre employé communal étant seul en ce moment, il aurait besoin de bonnes volontés pour aller le chercher.
- Un plan de sauvegarde intercommunal va être mis en place. Pour cela il faut mettre le nôtre à jour.
- Il va falloir, avec la commission cadre vie, déterminer les zones d'accélération des énergies renouvelables.
- Un nouveau stagiaire en Bac Pro paysagisme est arrivé en mairie depuis début septembre. Il est présent une semaine sur deux. Voir quelles sont les formalités et le coût si, à la rentrée, nous décidons de le prendre en contrat d'apprentissage.

Monsieur le Maire laisse la parole aux membres du Conseil.

Monsieur Thomas VANNIER demande s'il ne serait pas envisageable de moderniser la cuisine de la salle polyvalente. Serait-il également possible de mettre des stores aux fenêtres pour pouvoir faire des projections. Monsieur le Maire lui répond que ce point serait à étudier.

Madame Magali ROBERT demande s'il est possible d'intervenir sur la propriété d'une personne si celle-ci ne taille pas ses arbres. Monsieur le Maire et Monsieur Didier REY lui répondent que cela n'est pas autorisé.

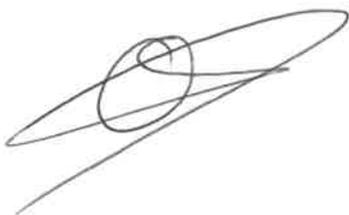
Madame Marie-Laure KNEPERT demande si l'on peut tailler des branches d'arbres qui passent au-dessus d'un chemin communal et deviennent dangereux pour la toiture des habitations voisines. Monsieur le Maire lui répond que dans un premier temps il faut en avertir le propriétaire et que si nous programmons une intervention nous ne sommes pas sûr d'être remboursé.

Madame Camille THÊTE demande si le dossier concernant la servitude de tréfond pour l'écoulement des eaux pluviales a progressé. Monsieur le Maire lui répond que nous sommes en attente de nouvelles de la part de notre notaire.

Madame Jocelyne ROLLET annonce que, suite à la réunion de la commission extra-communale « marché estival », il a été décidé d'arrêter fin septembre. En effet, malgré un bilan positif, le nombre de personne qui s'y rendent a baissé. Le 26 septembre sera la dernière fois que les exposants seront présents. Venez-nombreux et rendez-vous à l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire, lève la séance à 22 h 30.

**La Secrétaire de Séance
Camille THÊTE**



**Le Maire,
Franck CALAS**

